



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE LE 15 NOVEMBRE 2018

Ouverture de séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 (disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes de l'Île de Ré : <http://cdciledere.fr/communaute-de-communes/conseils-communautaires>).
- Point sur la Taxe GEMAPI 2018 :
 - o sur les 1,262 M€ votés et attendus au titre de la taxe 2018, 761 k€ n'ont pas encore été dépensés,
 - o il n'y aura pas de taxe GEMAPI appelée en 2019 : les avis de Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur le Bâti et sur le Non-Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises, datées de 2019, seront donc vierges de cet impôt,
 - o eu égard au programme de dépenses envisagées, il y aura de nouveau une taxe GEMAPI appelée en 2020, *a priori*, proche du plafond autorisé par la loi,
 - o de nombreux contribuables rhétais ont été surpris de constater que le cumul de la taxe GEMAPI, dont ils étaient redevables en 2018, au titre de leurs diverses taxes locales, était supérieur à 40 €,
 - o Monsieur le Président de la CDC a rappelé que le montant maximum de 40 € était un montant théorique applicable à chaque habitant (résidents principaux plus un habitant par résidence secondaire : $31\,543 \times 40 \text{ €} = 1\,261\,720 \text{ €}$),
 - o Madame la Trésorière Principale de Saint-Martin-de-Ré a fourni une explication sur le passage d'un montant (1 261 720 €) à des taux applicables aux bases d'imposition des Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur le Bâti et sur le Non-Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises.

Remarque : le Conseil d'Administration de votre association continue à interroger la Direction Générale des Finances Publiques de La Rochelle sur ce dernier point.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Accord-cadre de distribution des supports de communication – Autorisation de signature préalable au Président

Montant maximum de 50 k€ HT.
Approbation à l'unanimité.

II. TOURISME ET ECONOMIE

2. ECONOMIE – Aéroport La Rochelle - Ile de Ré –Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Aéroports La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime et du contrat d'objectifs de l'Aéroport La Rochelle - Ile de Ré

Cet aéroport accueille 230 000 passagers par an dont un pourcentage estimé à 3 % profiterait directement à l'Île de Ré.

La participation financière de la CDC de l'Île de Ré passerait à 5 % du budget, sans participation au financement des déficits, soit 130 k€ au maximum.

Approbation à l'unanimité.

3. ECONOMIE – Aéroport La Rochelle - Ile de Ré – Désignation des représentants au Syndicat Mixte des Aéroports La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime

Jean-Louis OLIVIER, Titulaire et Jean-Pierre GAILLARD, Suppléant.
Approbation à l'unanimité.

4. ECONOMIE – MOTION – Indication géographique protégée (IGP) « Fleur de sel de Camargue » – Intervention volontaire de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré devant le Conseil d'Etat au soutien du recours de l'Association Française des Producteurs de Sel marin de l'Atlantique (AFPS)

Approbation à l'unanimité.

III. AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES

5. EQUIPEMENTS SPORTIFS – FONDS DE CONCOURS – Commune de Sainte-Marie de Ré – Réhabilitation de l'ancienne école de La Noue – Solde

Solde de 10 198,70 €.
Approbation à l'unanimité.

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS – FONDS DE CONCOURS – Commune de Sainte-Marie de Ré – Construction d'une salle polyvalente – Solde

Solde de 40 163,99 € (calculé sur la « partie sportive » de la salle uniquement).
Approbation à l'unanimité.

Remarque : depuis 2013, ce fonds de concours s'élève à 3 M€.

7. PETITE ENFANCE – Adhésion de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à l'association Centre Socio-culturel Le Pertuis

Coopération entre cette structure de La Rochelle et les structures rhétoises ; cotisation de 15 € / an.
Approbation à l'unanimité.

8. SOCIAL – Subvention exceptionnelle au Département de l'Aude suite aux violentes intempéries

5 000 €.
Approbation à l'unanimité.

9. SOCIAL – Subvention exceptionnelle à l'Association Amicale des anciens Cols Bleus de l'Ile de Ré

1 900 € dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de cette association.
Approbation à l'unanimité.

IV. SERVICES TECHNIQUES

10. ETUDES ET TRAVAUX – Adhésion de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à l'Association Syndicale des Etangs et Marais du Canton d'Ars-en-Ré (AEMA)

Cotisation de 39 € / an.
Approbation à l'unanimité.

11. ETUDES ET TRAVAUX – GÉNIE CIVIL – Accord-cadre mono attributaire de travaux de signalisation verticale et horizontale – Autorisation de signature préalable au Président

Pour les pistes cyclables.

60 k€ HT pour le 1^{er} lot et 40 € HT pour le 2^{ème} lot.
Approbation à l'unanimité.

12. ETUDES ET TRAVAUX – BÂTIMENT – LA MALINE – Réhabilitation de l'équipement culturel – Marché de travaux – Attribution du lot 5 « Cloisons-Doublages-Plafonds »

Attribution du lot pour 167 996,51 € HT.
Approbation à l'unanimité.

13. ETUDES ET TRAVAUX – BÂTIMENT – LA MALINE – Réhabilitation de l'équipement culturel – Marché de maîtrise d'œuvre – Autorisation de signature au Président de l'avenant n°3

Avenant pour tenir compte du retard d'attribution de certains lots.
Approbation à l'unanimité.

14. GESTION DES DÉCHETS – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de contenants pour les ordures ménagères résiduelles et assimilés – Autorisation de signature préalable au Président

Approbation à l'unanimité.

V. QUESTIONS DIVERSES

Questions :

- sur l'élargissement de la D103 et sur la réalisation de certaines pistes cyclables dans le sud de l'île de Ré,
- sur l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (3 stations initialement prévues),
- homogénéisation de la signalétique pour les pistes cyclables à l'intérieur des communes.

Prochain Conseil Communautaire : jeudi 13 décembre 2018 à 15 H 00.